CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E22270** **VALABLE JUSQU'AU** **11/05/2027**

ÉDITÉ LE 12/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1987

Raison sociale : ENTREPRISE DEZOLU ET FILS SARL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 30/05/2002
Capital : 35 000

385 RUE HENRI TOULOUSE LAUTREC
45470 LOURY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS CEDEX 1 340 589 555
Siret : 340 589 555 00010
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 0016028
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 230730B1247000 / 001 290842/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 230730B1247000 / 001 290842/0
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 02 38 65 57 66 **Fax :**
Portable : 06 85 70 65 50
Responsabilité légale :
DEZOLU SYLVIE GÉRANT

Site Internet : http://www.dezolu.com
E-mail : contact@dezolu.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 335 793 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	13	15/06/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante)		28/02/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée)		28/02/2024
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées		25/04/2024
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/03/2026 15:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E22270** **VALABLE JUSQU'AU** **11/05/2027**

ÉDITÉ LE **12/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1987
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 30/05/2002
Capital : 35 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS CEDEX 1 340 589 555

Siret : **340 589 555 00010**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 0016028
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 230730B1247000 / 001 290842/0
Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 230730B1247000 / 001 290842/0
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : **ENTREPRISE DEZOLU ET FILS SARL**

385 RUE HENRI TOULOUSE LAUTREC
45470 LOURY

Téléphone : 02 38 65 57 66 **Fax :**
Portable : 06 85 70 65 50

Site Internet : http://www.dezolu.com
E-mail : contact@dezolu.fr

Responsabilité légale :
DEZOLU SYLVIE GÉRANT

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	15/06/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	28/02/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	28/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	15/06/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/03/2026 15:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.